SEM DECOLLEUR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
FDS Réf.: DET26 SEMIN - FFF193
Date d'émission: 13/02/2015 Date de révision: 29/04/2019 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SEM DECOLLEUR
Code du produit : AO1983/AO1984/AO2139/AO6257
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.
Industriel
Utilisation de la substance/mélange : Dégraissant spécifique au nettoyage rapide
Utilisation de la substance/mélange : Détergent.
Nettoyant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SEMIN
1A, Rue de la Gare
57920 KEDANGE SUR CANNER
T + 33 (0)3 82 83 53 57 - F + 33 (0)3 82 83 93 33
ludivine.wininger@semin.com - www.semin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : Sodium metasilicate
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Quick-FDS [21516-65590-00932-010566] - 2026-11-27 - 18:12:51

Conseils de prudence (CLP) : P404 - Stocker dans un récipient fermé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances
Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-butoxyéthanol	(N° CAS) 111-76-2 (N° CE) 203-905-0 (N° Index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	1 - 10	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE) 200-573-9 (N° Index) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:gas), H332 Eye Dam. 1, H318
ester mono 2 ethylhexyl sel de sodium	(N° CAS) 126-92-1 (N° CE) 204-812-8	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315
Sodium metasilicate	(N° CAS) 6834-92-0 (N° CE) 229-912-9 (N° Index) 014-010-00-8	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Phosphate trisodique	(N° CAS) 7601-54-9 (N° CE) 231-509-8 (N° REACH) 01-2119489800-32	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Terpineol	(N° CAS) 8000-41-7 (N° CE) 232-268-1 (N° REACH) 01-2119553062-49	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes/effets : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.1.1. Pour les non-secouristes
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes
Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
2-butoxyéthanol (111-76-2)		
France	Nom local	2-Butoxyéthanol
France	VME (mg/m³)	9,8 mg/m³
France	VME (ppm)	2 ppm
France	VLE(mg/m³)	147,6 mg/m³
France	VLE (ppm)	30 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:
Gants de protection. Porter des gants appropriés. Gants de protection en latex. Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:
Eviter le contact avec les yeux. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Fontaine oculaire avec liquide adapté

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux

Protection des voies respiratoires:
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements souillés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Jaune fluo.
Odeur	: Pin.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12 - 13
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,04 - 1,06
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Solution aqueuse d'agents alcalins. Bases.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg cochon d'Inde

sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
DL50 orale	1780 mg/kg

ester mono 2 ethylhexyl sel de sodium (126-92-1)	
DL50 orale rat	4 g/kg
DL 50 cutanée rat	6540 µl/kg

Sodium metasilicate (6834-92-0)	
DL50 orale rat	600 - 1350 mg/kg

Terpineol (8000-41-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 4,76 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
pH: 12 - 13
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 12 - 13
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 mg/l
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1840 mg/l algues vertes

sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	140 mg/l

Sodium metasilicate (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	3185 mg/l
CE50 Daphnie 1	4857 mg/l

Terpineol (8000-41-7)	
CL50 poisson 1	62 - 80 mg/l
CE50 Daphnie 1	73 mg/l
NOEC (aigu)	311 mg/kg ver de terre

12.2. Persistance et dégradabilité

SEM DECOLLEUR	
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SEM DECOLLEUR	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Terpineol (8000-41-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3266	3266	3266	3266	3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
Description document de transport				
UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium metasilicate), 8, III, (E)	UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III	UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s., 8, III	UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III	UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C5
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Tri (IMDG)	: SG35
Propriétés et observations (IMDG)	: Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 8L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C5
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Equipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C5
Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:		
Composant	**N° CAS**	**%**
BUTOXYETHANOL	111-76-2	1 - 10%
SODIUM OCTYL SULFATE	126-92-1	1 - 10%
TETRASODIUM EDTA	64-02-8	1 - 10%
TERPINEOL	8000-41-7	0,1 - 1%
TRISODIUM PHOSPHATE	7601-54-9	0,1 - 1%
SODIUM METASILICATE	6834-92-0	0,1 - 1%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:	
Composant	**%**
EDTA et sels, agents de surface anioniques, phosphates	<5%
parfums	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit